



# CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distr: Generale

UNEP/CMS/GOR-TC1/Inf.6

Français

---

LA PREMIERE REUNION DU COMITÉ TECHNIQUE DE L'ACCORD POUR  
LA CONSERVATION DES GORILLES ET LEURS HABITATS  
KIGALI, RWANDA, 29-30 MARS 2011

## Réunion ad hoc de l'Accord Gorille PNUE/CMS

**Francfort-sur-le-Main  
Jeudi 11 juin 2009**

### Ouverture de la réunion

Melanie Virtue (CMS) a ouvert la réunion à 9h28. Elle a invité les participants à se présenter eux-mêmes (voir en annexe la liste des participants). En l'absence d'interprètes, il a été demandé aux participants bilingues de s'improviser interprète, le cas échéant.

### Introduction

Melanie Virtue a expliqué que le Secrétariat de la CMS était responsable de l'administration de l'Accord Gorille. La réunion avait été organisée pour profiter de la présence de nombreux acteurs clés venus à Francfort pour le colloque et faire rapport sur les progrès accomplis. Elle a signalé que des documents d'information en anglais et en français étaient disponibles dans la salle.

### Rappel des faits

L'Accord a été négocié en 2007 et est entré en vigueur en 2008. Six des dix États de l'aire de répartition sont maintenant Parties à l'Accord (République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Nigéria et Rwanda). Les quatre autres pays (Angola, Cameroun, Guinée équatoriale et Ouganda) ont tous fait part de leur intention d'adhérer et se trouvent à diverses étapes du processus de ratification. L'Accord devait établir un Comité technique avec un représentant par État de l'aire de répartition. À ce jour, seule la République du Congo et le Nigéria ont communiqué au Secrétariat le nom de leur représentant.

La première réunion des Parties s'était tenue en novembre à Rome, en parallèle avec la session de la Conférence de la CMS. Deux résolutions avaient été adoptées – l'une sur la mise en place d'un Comité technique et l'autre sur la mise en place d'un groupe de travail sur le suivi – ainsi qu'un plan d'action pour chaque sous-espèce. Malheureusement, les progrès ont été limités du fait du manque de nominations pour le Comité technique qui sera chargé de superviser la mise en œuvre des plans d'action. Il était impératif que le

Plan d'action soit dynamique et assure un suivi efficace des populations de gorilles et que la loi protégeant les animaux soit appliquée de façon rigoureuse.

La parole a été donnée aux participants.

### **Système MIST (traitement spatial de l'information de la GTZ)**

Ian Redmond a suggéré que les États de l'aire de répartition adoptent le MIST. Quelques activités de formation seront nécessaires et à cette fin un atelier de renforcement des capacités pourrait être organisé. MIST est semblable au système MIKE utilisé par la CITES pour surveiller la capture illégale d'éléphants. Dans de nombreux cas, les rangers responsables des éléphants étaient aussi responsables de la conservation des gorilles.

Fiona Maisels a expliqué brièvement comment fonctionnent MIST et MIKE. Les gestionnaires du site ont saisi les données dans le système sans être des spécialistes du Système d'information géographique (SIG). Au Congo, MIKE avait été utilisé pendant dix ans et le personnel affecté à la conservation connaît désormais bien le système.

David Greer a fait ressortir certains problèmes rencontrés avec MIST tout en précisant que la nouvelle version lui semblait bien meilleure. Il s'est demandé si le nouveau système pourrait suivre les décisions des tribunaux. En République du Congo, Florent Ikoli a suivi des cas judiciaires et cela constituait un élément important dans les activités de conservation.

Melanie Virtue a rappelé la résolution de la réunion des Parties préconisant la mise en place d'un groupe de travail ad hoc sur un système de suivi et d'établissement de rapports, avec comme date limite le 31 janvier 2009 pour les nominations, et le 1er juillet 2009 pour sa mise en place. Le WWF avait également offert d'aider les États de l'aire de répartition dans leur travail. David Greer a proposé que le groupe de travail mène ses activités par voie électronique. Il a parlé de son expérience en République centrafricaine, où les magistrats ne poursuivent pas les cas où des gorilles sont impliqués, sabotant ainsi les mesures visant à décourager les contrebandiers et les négociants illégaux. Il a réaffirmé que le WWF et la SMC avaient fourni un appui aux États de l'aire de répartition mais n'avaient pas participé aux actions en justice.

John Mshelbwala a rappelé que lorsque MIKE a été adopté à la quatorzième session de la Conférence des Parties de la CITES à La Haye, quelques pays d'Afrique australe avaient mis en doute son utilité. Le nouveau système MIKE semblait être efficace et avoir apaisé les inquiétudes exprimées. John Mshelbwala est d'accord sur le fait que, les fonctionnaires chargés de l'application de la loi étant généralement les mêmes les éléphants et les gorilles, il serait utile de développer MIST en parallèle avec MIKE.

Serapio Rukundo a fait remarquer que la coopération effective étant réalisée de manière trilatérale en Afrique de l'Est entre l'Ouganda, le Rwanda et la République du Congo, la loi est mieux appliquée et le « processus de Lusaka » de la CITES est géré depuis Nairobi. Une réunion tenue au Rwanda en 2007 avait identifié la situation précaire de la sécurité en République démocratique du Congo comme étant le principal problème. La sécurité était une condition préalable à l'exécution des programmes de conservation.

Radar Nishuli (KBNP, RDC) a déclaré qu'en tant que technicien, il se félicitait de MIST comme l'avaient fait ses collègues.

Guy Mbayama (RDC) a précisé que son pays disposait d'une bonne législation mais que le problème était dû au fait que l'habitat des gorilles coïncidait avec les zones où les forces rebelles étaient les plus actives. La coopération transfrontalière avait été des plus utiles mais la communauté internationale dans son ensemble devrait aider à rétablir la paix. En ce qui concerne MIST, il s'inquiétait du fait que le système mis à jour, bien que très amélioré, ne puisse absorber les anciennes données et que jusqu'à 40 pour cent d'entre elles puissent être perdues. Il a toutefois été souligné qu'il devrait exister des registres papier contenant un historique de l'information.

Justus Tindigarukayo a déclaré que l'Ouganda utilisait MIST et que l'Agence pour la protection de la faune envisageait de procéder à une mise à jour. Il fallait toutefois déterminer comment rattacher les notifications pour différentes MEA et pour différentes espèces. Le système devrait être convivial pour le personnel sur le terrain et fournir des données qui permettent de prendre des décisions politiques.

En résumé, Ian Redmond a accueilli avec satisfaction les réactions positives fournies au sujet du logiciel MIST révisé et les synergies possible avec MIKE. Bien que MIST ne soit pas la réponse à toutes les exigences de l'Accord Gorille, il semble être un outil très utile. Des questions subsistent quant à l'acquisition du programme par les États de l'aire de répartition et son adaptation. L'apprentissage du programme est nécessaire pour les États de l'aire de répartition.

### **Comité Technique**

Le Ministre a proposé d'utiliser la pause pour afin de discuter de façon informel une mise en place accélérée du Comité technique.

John Mshelbwala a proposé une solution provisoire pour fournir un appui scientifique à l'Accord pendant la mise en place du Comité technique. Il a recommandé que le Conseil scientifique de la CMS s'en charge. Le Conseil scientifique disposant d'un groupe de travail pour les mammifères terrestres, conduit par Roseline Beudels, et disposant des compétences nécessaires, il a suggéré que ce groupe de travail fasse office *de facto* de Comité technique provisoire de l'Accord. Cette proposition a fait l'unanimité.

Les États de l'aire de répartition qui n'avaient pas encore nommé leur représentant au Comité technique ont été invités à le faire dans les plus brefs délais et lorsque six pays auront nommé leur expert, le Secrétariat de la CMS sera en mesure de convoquer la première réunion pour l'élection des membres du Bureau et l'adoption des règles de procédure. Le Secrétariat enverra des rappels aux pays qui n'ont pas encore communiqué le nom de leurs experts.

### **Projet en République du Congo**

Germain Kombo a présenté un bref rapport sur un projet appuyé par la Fondation John Aspinall et le Service de la pêche et de la faune sauvage des États-Unis, qui avaient signé un protocole avec le Gouvernement. Le projet enregistrait de bons progrès sur le terrain et

les infractions étaient portées devant les tribunaux et autres instances.

### **Clôture de la réunion**

En conclusion, le Ministre a déclaré que le Conseil scientifique de la CMS fera office de Comité technique de l'Accord jusqu'à ce que les États de l'aire de répartition aient nommé un nombre suffisant d'experts. Le Secrétariat de la CMS rappellera aux huit États qui ne l'auraient pas encore fait, de nommer un expert. Les rôles et les responsabilités pour les prochaines étapes étant clairs, la réunion a été close.

### **Annexe**

#### **Liste des participants**

Hon Serapio Rukundo	Ouganda
Justus K Tindigarukayo	Ouganda
Fidelis Omeni	Nigéria
Radar Nishuli	RDC
Guy Mbayama	RDC
Germain Kombo	République du Congo
Patrick van Klaveren	Monaco
Dominique Bikaba	Fondation Pole Pole, RDC
Fiona Maisels	WCS
Liz McFie	Consultant
Sylvie Ouellet	GTZ
Andrew Dunn	WCS
David Greer	WWF
Roseline Beudels	IRSNB
René-Marie Lafontaine	IRSNB
John H Mshelbwala	Nigéria / Conseiller scientifique de la CMS
Ian Redmond	CMS YOG Ambassadeur
Melanie Virtue	CMS
Daniel Karr	CMS
Robert Vagg	CMS